

# Assurance maladies graves

## Pour aider les employés pendant une période difficile de leur vie

De nos jours, grâce aux progrès de la médecine, on a de plus en plus de chances de survivre à une maladie grave. Toutefois, celle-ci peut entraîner des dépenses importantes. En offrant une assurance maladies graves, vous faites preuve de compassion envers vos employés et leur famille, et vous les aidez à mieux affronter les conséquences financières de telles maladies. Vous pouvez offrir cette assurance tant à vos employés qu'à leur conjoint et à leurs enfants. De plus, il vous est possible de proposer une adhésion obligatoire, une adhésion facultative ou une combinaison des deux. Il existe deux types de garanties au choix : une garantie de base couvrant les quatre principales maladies graves ou une garantie enrichie, l'une des plus complètes sur le marché, couvrant 31 maladies.

## Un montant à utiliser en toute liberté

L'assurance maladies graves prévoit le versement du plein montant de la prestation à la personne assurée après qu'elle a reçu le diagnostic d'une maladie grave couverte. Cette dernière peut utiliser cette prestation comme bon lui semble :

- traitements privés et services infirmiers ou gardiennage d'enfants ;
- frais de déplacement liés aux traitements ;
- remboursement d'un prêt hypothécaire ou de marges de crédit ;
- congés pris par le conjoint pendant les traitements ;
- ou encore, si elle le désire, une dépense inusitée, juste pour le plaisir !

### Assurance maladies graves de Desjardins Assurances

Garantie de base		Garantie enrichie	
Adhérent et conjoint 4 maladies	Enfants à charge 11 maladies (base + 7 maladies)	Adhérent et conjoint 31 maladies	Enfants à charge 38 maladies (enrichie + 7 maladies)
Récidive d'un cancer			
Prestations multiples			
Paiement de 10 % du capital assuré (maximum de 25 000 \$) en cas d'angioplastie coronarienne, de cancer de la prostate, de cancer de la peau ou de cancer du sein			
Exonération des primes			
Droit de transformation			

## Prestations multiples

En vertu de la clause relative aux prestations multiples, une personne assurée qui a déjà combattu une maladie grave et qui reçoit un diagnostic d'une autre maladie grave peut toucher une autre prestation.

### Exemple de paiements de prestations pour un capital assuré de 50 000 \$

Maladie grave	Paiement
Philippe est victime d'une crise cardiaque.	50 000 \$
Par la suite, il reçoit un diagnostic de cancer de la peau.	5 000 \$ (payable une seule fois à vie)
Quelque temps après, il apprend qu'il souffre de la maladie de Parkinson.	50 000 \$

## Récidive d'un cancer

Notre assurance maladies graves comporte aussi une clause avantageuse quant à la récidive d'un cancer. En effet, le plein montant de la prestation sera versé de nouveau si le cancer réapparaît.



**Desjardins**  
Assurances

VIE • SANTÉ • RETRAITE

Coopérer pour créer l'avenir

## Maladies couvertes

### Adhérent et conjoint

#### Garantie de base :

- accident vasculaire cérébral,
- cancer avec risque de décès à court terme,
- chirurgie coronarienne,
- crise cardiaque.

#### Garantie enrichie couvrant 31 maladies graves :

- accident vasculaire cérébral,
- cancer avec risque de décès à court terme,
- chirurgie coronarienne,
- crise cardiaque,
- brûlures sévères,
- chirurgie de l'aorte,
- coma,
- dystrophie musculaire,
- paralysie,
- transplantation d'un organe vital,
- transplantation d'un organe vital sur liste d'attente,
- infection au VIH dans le cadre de l'occupation,
- insuffisance rénale,
- maladie d'Alzheimer,
- maladie de Parkinson,
- maladie du neurone moteur,
- perte d'autonomie,
- perte de la parole,
- cécité,
- surdit ,
- remplacement des valves du c ur,
- scl rose en plaques,
- tumeur c r brale b nigne,
- perte de membres,
- an mie aplasique,

- cardiomyopathie dilat e,
- h patite virale fulminante,
- hypertension art rielle pulmonaire primitive,
- m ningite bact rienne,
- insuffisance h patique   un stade avanc ,
- scl rose g n ralis e  volutive.

### Enfant

#### Maladies de la garantie de base ou enrichie plus :

- d ficiency mentale grave,
- fibrose kystique,
- l sion c r brale grave,
- maladies cong nitaless du c ur n cessitant une chirurgie,
- paralysie c r brale,
- spina bifida cystica,
- trisomie 21.

## Une approche globale en mati re de sant  et de mieux- tre

L'assurance maladies graves fait partie de la solution **360 **, notre approche globale de la promotion de la sant  au travail et de la gestion des invalidit s. Cette approche comprend un volet pr ventif, une intervention en temps opportun et un accompagnement des employ s jusqu'  leur retour au travail, en toute s curit  et de fa on durable.

##   PROPOS DE DESJARDINS ASSURANCES

Desjardins Assurances propose, depuis plus d'un si cle, une gamme  largie de produits d'assurance vie, d'assurance sant  et d' pargne-retraite, tant aux particuliers qu'aux groupes et aux entreprises. Desjardins Assurances veille   la s curit  financi re de plus de cinq millions de Canadiens dans ses bureaux r partis d'un bout   l'autre du pays. Cette entreprise est l'une des cinq principales soci t s d'assurance vie au Canada. Elle fait partie du Mouvement Desjardins, premier groupe financier coop ratif au pays.

Certaines conditions, limitations et exclusions s'appliquent. N'h sitez pas   communiquer avec nous pour obtenir des renseignements suppl mentaires sur nos produits et services.

#### Vancouver

604 718-4410  
1 800 667-6267

#### Toronto

416 926-2662  
1 800 263-9641

#### L vis

418 838-7800  
1 877 828-7800

#### Calgary

403 216-5800  
1 800 661-8666

#### Ottawa

613 224-3121  
1 888 428-2485

#### Dartmouth

902 466-8881  
1 800 567-8881

#### Edmonton

780 822-2293  
1 800 661-8666

#### Montr al

514 285-7880  
1 800 363-3072

#### St. John's

709 747-8473

#### Winnipeg

204 989-4350  
1 888 942-3383

Visitez notre site Internet :

**[desjardinsassurancevie.com](http://desjardinsassurancevie.com)**



VIE • SANT  • RETRAITE

Coop rer pour cr er l'avenir

Fi re partenaire de



Desjardins Assurances d signe Desjardins S curit  financi re, compagnie d'assurance vie.